

DEPARTEMENT
DE
SAONE-et-LOIRE

REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de CHARNAY-lès-MACON (71850)**

Arrondissement de
MACON

Séance du : **ONZE JUILLET DEUX MILLE VINGT DEUX (11 juillet 2022)**

Canton de
Mâcon-Centre

Le Conseil Municipal s'est réuni le onze juillet deux mille vingt-deux à 18h30, à la Verchère, sous la présidence de Madame Christine ROBIN, Maire.

**OBJET
de la délibération:**

Etaient présents : Madame le Maire ROBIN Christine, Mesdames et Messieurs GAGNEAU Claudine, DUVERNAY Florian, CASTEIL Katia, BUHOT Patrick, CHEVALIER Virginie, BASSET Jean-Paul, BEAUDET Marie-Pierre, BERNARDET Pailine, BRASSEUR Loïc, COCHET Grégory, GAUDILLERE David, ISABELLON Anne (arrivée à 19h07), JETON-DESROCHES Béatrice, LOPEZ Patrick, MONNERY Maguy, RACINNE Christiane, ROSSIGNOL Michel, THOMAS Marie-Thérèse, TREMEAU Gaël, VOISIN Laurent.

**Convention de
partenariat avec les
Vendanges de
l'Humour**

Etaient excusés : BEAUDET Adrien est excusé et donne pouvoir à MONTEIX Anne, CHERCHI Mickael est excusé et donne pouvoir à Florian DUVERNAY, GOUPY Sarah est excusée et donne pouvoir à BRASSEUR Loic, PIZZONE Mylène est excusée et donne pouvoir à Patrick BUHOT et RENAUD Sylvain est excusé et donne pouvoir à Christine ROBIN.

Absent : GARLET Teddy

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :
29

Présents à la séance :
23

Rapporteur : JP. BASSET

EXPOSE

Le Conseil a été
convoqué le :
4 juillet 2022

La liste des délibérations a
été publiée et affichée
le **12 juillet 2022**

L'association « Les Vendanges de l'humour » organise un festival depuis 1998. La ville de Charnay-lès-Mâcon et l'association collaborent depuis plusieurs années, notamment sur l'ouverture du festival qui se tient chaque année au mois de novembre à Charnay-lès-Mâcon, à l'Espace La Verchère.

L'association, Les Vendanges de l'humour, en s'associant à la ville de Charnay, bénéficie :

- d'une campagne d'affichage (120x180) pendant une semaine avant la manifestation
- d'un encartage dans le bulletin municipal du programme des Vendanges de l'humour
- de l'affichage aux abords du giratoire La Bâtie-Brackenheim d'une information aux couleurs de l'évènement 15 jours avant la manifestation (impression de la mascotte du festival).

De son côté, la ville de Charnay, en s'associant avec l'association Les Vendanges de l'humour, bénéficie :

- du savoir-faire d'une équipe professionnelle dans l'organisation d'un festival d'humour. Cet évènement de grande ampleur permet d'animer et de dynamiser son territoire.
- du logo de la ville apposé sur tous les supports de communication de l'association

- d'une quinzaine d'invitations au spectacle des Vendanges de l'humour.

La durée de la convention est fixée à deux ans.

Cette convention engage la ville sur une valorisation du matériel (supports de communication, mise en place de la salle) et les moyens humains des services de la ville (services techniques et service communication) pour l'organisation de cet évènement.

Le conseil municipal doit autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec l'association Les Vendanges de l'humour.

DELIBERATION

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le projet de convention de partenariat avec l'association Les vendanges de l'humour,

VU l'avis favorable de la commission vie associative, sport et loisirs du 28 juin 2022,

Le rapporteur entendu,

Après interventions de JP. PETIT et Mme le Maire,

Le CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec l'association les Vendanges de l'humour.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Christine ROBIN

